



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTREUIL
SAID MONTREUIL BEAUMONTS
33B RUE PARMENTIER
93105 MONTREUIL

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 78 991 757 445

Référence de l'avis : 21 93 A196003 82

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

39 RUE MOLIERE

93100 MONTREUIL

Numéro FIP : 930 31 21 9713649789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 93015

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP MONTREUIL
SAID MONTREUIL BEAUMONTS
33B RUE PARMENTIER
93105 MONTREUIL

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : 16 857

Nombre de parts : 3,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : OKAZAKI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	2		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 6128	Enfant(1) 300	Total
Autres revenus imposables.....		15676		
Total des salaires et assimilés ²		21804	300	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3517		
Déduction minimale.....			- 300	
Salaires, pensions, rentes nets.....		18287	0	18287
Revenu brut global.....				18287
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...				
Total des charges déduites¹¹.....		Montant déclaré 1440	Montant retenu 1440	- 1440
Revenu imposable.....				16847
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	Montant	10
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 3	Montant retenu 3	
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1
CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS				
Crédits d'impôt.....		Montant déclaré 1	Montant retenu 1	- 1
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		1	1	- 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :				
IMPÔT SUR LE REVENU				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2020 dû⁵³:

- 1

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE

1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵

16857

Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées
(article 1965 L du Code Général des Impôts).

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

10

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Déclar. 1
15810

Plafond total de 2019.....

3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

= 16062

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401